



## AVIS PUBLIC

**Propriété sise au 3071, route des Rivières (lot 2 845 868) secteur Saint-Étienne-de-Lauzon**

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui se tiendra le **mercredi 12 décembre 2018, à 18 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement située au 711, avenue Albert-Rousseau, Lévis (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme un nouvel abri d'auto au niveau de la définition en autorisant :
  - que le toit soit attenant à un garage détaché au lieu que ce dernier soit attenant au bâtiment principal ou au garage attenant ou constitue le prolongement d'un de ces derniers, tel que prescrit par l'article 158, paragraphe a du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;
  - qu'un côté soit fermé par un mur extérieur du garage détaché au lieu que ce dernier soit fermé par un mur extérieur du bâtiment principal ou du garage attenant tel que prescrit par l'article 158, paragraphe b du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

Donné à Lévis, le 27 novembre 2018

Hélène Jomphe, chef de service